



COUR DE JUSTICE  
DE  
L'UNION EUROPEENNE

Luxembourg, le 18 novembre 2014

LE GREFFIER

Madame E. O'Reilly  
Médiatrice européenne  
1, avenue du Président Robert Schuman  
CS 30403  
F-67001 STRASBOURG Cedex

**Objet : enquête relative au « whistleblowing » (OI/1/2014/PMC)**

*Madame la Médiatrice européenne,*

*Le Président de la Cour de justice m'a chargé de donner suite à votre courrier daté du 24 juillet 2014, par lequel vous sollicitez de sa part – dans le cadre d'une enquête relative au « whistleblowing » portant sur l'ensemble des institutions et organes de l'Union représentés au sein du Collège des chefs d'administration et soumis au statut des fonctionnaires de l'Union européenne – des informations sur la mise en œuvre de l'article 22 quater dudit statut au sein de la Cour de justice de l'Union européenne (ci-après la « Cour »).*

*À cet égard, je vous informe, par la présente, qu'un projet de règles internes mettant en œuvre l'article susvisé est en cours d'élaboration au sein de la Cour et que, comme vous le savez peut-être déjà, la question de la mise en œuvre de l'article 22 quater du statut des fonctionnaires de l'Union a fait l'objet d'échanges au sein du Comité de Préparation pour les Questions Statutaires.*

*À ce jour, au sein de la Cour, l'élaboration des règles internes susvisées n'est pas achevée, mais je ne manquerai pas de vous communiquer une copie desdites règles une fois adoptées.*

*Je vous prie d'agréer, Madame la Médiatrice européenne, l'expression de ma plus haute considération.*



Médiateur européen

24 NOV. 2014

Date d'arrivée

*A. Chlot Escobar*